Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 17 (1925)

Heft: 7

Rubrik: Dans les organisations patronales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

baux des logements de plus de trois chambres et ce, jusqu'au 1er mai 1926 au plus tard; pour les baux des logements jusqu'à trois chambres, les dites dispositions sont applicables jusqu'au 1er novembre 1926 au plus tard. Ainsi, le Conseil fédéral a cédé à la pression constante des propriétaires. Que l'abrogation complète de la protection des locataires laisse la porte ouverte aux augmentations arbitraires des loyers, est une chose facile à comprendre. Les organisations ouvrières devront s'efforcer d'obtenir le plus tôt possible, par une action commune, des dispositions légales sur cette question.

Le développement des caisses de maladie en Suisse. L'Office fédéral des assurances sociales terminait à la fin de 1923 sa première période décennale de surveillance des caisses-maladie reconnues. Les « Rapports économiques de la feuille officielle suisse du commerce » publient, d'après les rapports de l'Office fédéral des assurances sociales, les chiffres suivants sur le développement des caisses-maladie en Suisse de 1914 à 1923:

Le nombre des caisses s'est élevé de 453 en 1914 à 972 en 1923. Le nombre des caisses ouvertes et publiques a passé de 214 à 618, et le nombre des caisses fermées de 199 à 354. De ces 354 caisses fermées, 273 sont des caisses d'entreprises. Le développement des caisses-maladie se reflète encore mieux par le nombre des personnes assurées contre la maladie; en voici les chiffres:

Années	Total des membres	Hommes	Femmes	Enfants
1914	361,621	243,030	93,772	24,819
1917	629,927	379,039	185,187	65,701
1920	968,748	486,180	322,564	160,004
1923	1,052,087	494,366	346,830	210,891

Le nombre des membres a presque triplé depuis 1914; celui des femmes et des enfants est tout particulièrement en progrès. D'après les chiffres exprimés en pour cent, les hommes représentaient en 1903 le 67,21 % du nombre total, les femmes le 25,93 % et les enfants le 6,86 %. En 1923, les hommes formaient le 46,99 %, les femmes le 32,97 % et les enfants le 20,04 % du nombre total des assurés. Comparé à 1914, le nombre des assurés s'est accru à la fin de la période décennale 1914—1923 de 251,336 hommes, 253,058 femmes et 186,072 enfants; c'est-à-dire en tout 690,466 personnes. En 1913, on comptait comme assurés contre la maladie le 9,3 % de la population résidente et à la fin de 1923 le 27 %.

Dans les organisations patronales

Union suisse des arts et métiers. Dans une brochure de 120 pages, l'Union suisse des arts et métiers rapporte sur l'activité de ses instances pendant l'année 1924. Dans l'introduction, la direction centrale donne un bref exposé sur les conditions et les événements dans le domaine économique. Il est très intéressant d'y lire « qu'il n'y a aucun événement économique important à signaler pour l'année écoulée ». Cela ne correspond pas tout à fait avec la manière d'écrire de la *Gewerbezeitung* qui, lors de la votation sur la revision de l'art. 41, prévoyait constamment le danger d'une catastrophe pour le pays.

Il est fait allusion en même temps aux restrictions d'importation, dont le régime fut beaucoup modifié par l'entente économique entre la Suisse et l'Allemagne; « les conséquences néfastes qu'on redoutait pour l'industrie suisse ne se se sont pas réalisées jusqu'à maintenant ».

A fin 1924, l'Union se composait de 19 fédérations cantonales avec 254 sections, de nombreuses fédérations professionnelles cantonales, 56 fédérations professionnelles de villes, 78 fédérations centrales professionnelles, 14 instituts des arts et métiers et une société locale des arts et métiers. A fin 1924, l'effectif de toutes les sections était de 114,266.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur l'activité des instances de l'Union, de l'assemblée des délégués, du comité central, de la direction, des commissions, etc. Les comptes de l'exercice accusent fr. 125,542 en recettes; ils laissent un excédent de recettes de fr. 2229. Les recettes proviennent d'une subvention fédérale (fr. 30,000), des cotisations des sections (fr. 32,324) et des intérêts (fr. 55,468).

Il est annexé au rapport des organes centraux les comptes rendus des différentes fédérations cantonales et professionnelles concernant leur activité durant l'année écoulée.

Internationale

Fédération internationale des ouvriers chapeliers. Nous extrayons les données suivantes du rapport pour 1923 de la Fédération internationale des ouvriers chapeliers.

A fin 1924, 12 fédérations nationales avec 52,895 membres étaient affiliées à la fédération internationale. Cet effectif se répartit comme suit: Brésil 755, Danemark 1314, Allemagne 24,630, Angleterre 3826, France 4560, Italie 9409, Autriche 5327, Suède 1263, Suisse 166, Tchécoslovaquie 1242 et Hongrie 404 membres. Le nombre de membres total, comparé à 1922, a subi un recul de 6000 en chiffre rond. Des 52,895 membres, il y a 21,464 hommes et 31,431 femmes. Ne sont pas affiliées à la fédération internationale la deuxième fédération anglaise avec 3176 membres et la fédération américaine avec 9950 membres.

Des grèves qui se terminèrent par un succès, furent menées en Allemagne, en France, en Autriche et en Hongrie. En outre, 259 mouvements eurent lieu sans interruption de travail, mouvements auxquels participèrent 54,521 personnes. 213 de ces mouvements avec 47,562 participants se terminèrent par un succès, 34 avec 4383 participants par un succès partiel et 12 avec 2576 participants sans succès.

Etranger

Danemark. Après douze semaines de lutte, le grand lock-out des ouvriers danois s'est terminé par un succès pour ceux-ci. Dans le dernier numéro de la « Revue syndicale », nous avons indiqué quelles étaient les causes de la lutte. Pendant toute la durée du conflit, il fut négocié presque sans interruption. Il semblait à tout moment que les pourparlers allaient aboutir à une entente; malgré cela, les syndicats n'hésitèrent aucun instant à recourir à leurs armes les plus redoutables, telles que la grève des transports et des marins. Après que les patrons de l'industrie métallurgique furent obligés d'accorder une augmentation de salaire de 3 %, ils durent finalement aussi consentir à se montrer moins intransigeants envers les ouvriers non qualifiés. Ils firent de larges concessions, en sorte que le comité principal et le comité des pourparlers de la Fédération des ouvriers non qualifiés approuvèrent la proposition transactionnelle présentée par l'office de conciliation. Il est également prévu qu'une réglementation des salaires, sur la base du chiffre indice, aura lieu chaque semestre.